

INFORMATION À LA POPULATION

Publication communale du 27 août 2026

Travaux de la Combatte

Les travaux de la Combatte ont repris entre la Place Saint-Martin et le contour en pavé, de ce fait, l'accès pour se rendre à l'école est dangereux.

Le passage des enfants à proximité du chantier présente **un niveau de danger trop important**, tant pour leur sécurité que pour celle des personnes travaillant sur le chantier.

Afin d'éviter tout risque d'accident, il est donc **demandé aux enfants de ne plus emprunter ce secteur durant les travaux**, que ce soit à pied, à vélo. Nous vous remercions de bien vouloir leur demander de **faire le détour en continuant par la Rue du Collège, puis par la Rue du 23-Juin, et vice-versa**, afin de rejoindre leur domicile ou l'école.

Nous sommes conscients que ce détour peut être contraignant, mais cette mesure est nécessaire afin de garantir la sécurité de chacun pendant la durée des travaux.

Nous prions aussi les autres usagers de ce tronçon d'être extrêmement vigilant.

Avec toutes nos excuses pour les désagréments occasionnés, nous vous remercions pour votre compréhension, votre patience et votre collaboration durant ces travaux.

Conseil communal

Nous félicitons M. François Minger qui intégrera le Conseil communal de Courtedoux dès le 1^{er} septembre 2026. Nous le remercions vivement pour son engagement au sein de notre commune et nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions.

Nous adressons également nos plus vifs remerciements à Mme Camille Blaser pour son engagement et son dévouement pour la commune.

Subsides communaux alloués aux étudiants fréquentant le degré secondaire d'une école privée pour l'année scolaire 2026/2027

Les subsides alloués aux étudiants fréquentant le degré secondaire d'une école privée se monteront cette année à **Fr. 2'900. — par élève**. La commune versera les subventions directement à l'école.

Offre déneigement

Le Conseil communal lance un appel d'offres pour assurer le déneigement de certains chemins communaux durant les prochains hivers, afin de venir en soutien au concierge communal.

Les secteurs concernés sont notamment :

- Vaux-sur-Chaux : environ 2'400 m ;
- Les Combes : environ 1'350 m ;
- Varandin : environ 1'750 m, selon entente avec le voyer communal.

Les personnes ou entreprises intéressées sont invitées à faire parvenir leur offre au secrétariat communal.

L'offre devra notamment préciser le tarif horaire proposé ainsi que les éventuelles conditions liées à la prestation.

Les offres sont à transmettre au secrétariat communal jusqu'au 30 septembre 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, le secrétariat communal se tient à votre disposition.

Appel à la prudence – Risque accru de chute de branches

Appel à la prudence lors d'activités en forêt, en particulier lors de vent.

La sécheresse et canicule de cette année ont des impacts conséquents sur de nombreuses essences forestières, à l'image du hêtre dont beaucoup d'individus sont partiellement ou totalement dépérissants. Ces arbres secs deviennent cassants et le risque de chute de branches est accru.

La forêt est un milieu dangereux où branches ou pierres peuvent choir à tout moment de manière naturelle. Il est rappelé que la personne se rendant en forêt s'y rend à ses propres risques et périls. Il est fait appel au bon sens et à la prudence de chacun. Il est conseillé d'observer les couronnes des arbres et d'éviter les activités en forêt en cas de vent.

Merci de votre compréhension et de votre prudence.



Exemples de hêtraie dépérissante et d'arbre dangereux.

Elagage des arbres, haies vives et buissons

Conformément à la Loi sur la construction et l'entretien des routes, aucune branche ou buisson ne doit encombrer le gabarit d'espace libre des routes publiques.

Le gabarit d'espace libre délimitant l'espace réservé au trafic, doit déborder au minimum de 50 cm les limites de la chaussée et comporter une hauteur d'au moins 4m50. Les buissons ne doivent pas diminuer la visibilité aux croisements et dans les courbes.

Lorsque le propriétaire néglige d'élaguer à temps ses arbres, buissons et cultures, en hauteur et en largeur, ces travaux sont exécutés ou ordonnés à ses frais par l'autorité compétente. Les propriétaires bordiers des routes et chemins publics sont rendus attentifs à ces prescriptions et sont engagés par la présente publication à élaguer leurs arbres, haies vives et buissons, **avant le 31 octobre 2026**, faute de quoi la taille se fera par le cantonnier aux frais des propriétaires privés.

Aérodrome du Jura – Championnats suisses d'acrobatie et porte ouverte

Les prochains championnats suisses d'acrobatie auront lieu **du lundi 7 au samedi 12 septembre 2026**. Afin de limiter au maximum les nuisances sonores, les organisateurs ont mis l'accent sur un suivi strict des circuits de l'aérodrome.

Les organisateurs remercient d'ores et déjà vivement la population pour sa compréhension face aux nuisances sonores qui pourront être occasionnées lors de cette manifestation.

Aussi, le samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026 auront lieu les portes ouvertes de l'aérodrome.

Permis de construire délivrés dernièrement

Requérant :	Roy Emilie
Projet :	Peinture de la façade et changement des volets
N° de parcelle :	259

Courtedoux, le 27 août 2026

Le Conseil communal